

CHARRIER (MAGDELAINE-EDMÉE-CLÉMENTINE HUCHERARD, madame), née à Paris en 1797, maîtresse sage-femme, élève de la Maternité de Paris, et particulièrement celle de madame Lachapelle. Madame Charrier a été appelée à la profession de sage-femme par une circonstance dont il est bon de parler dans ce travail. Dès l'année 1812 le conseil général des hospices dans sa prévoyance tutélaire se préoccupait de la pensée que madame Lachapelle, sage-femme en chef de la Maternité, qui déjà comptait beaucoup d'années de service, devait faire choix d'une élève qu'elle instruirait et rendrait capable de satisfaire aux vues de l'administration, et digne de la remplacer, lorsqu'un jour l'âge, les infirmités ou le besoin d'une vie moins laborieuse la forceraient à se démettre de ses fonctions. M. de Labonnardière, membre du conseil des hospices et chargé de la surveillance immédiate de celui de la Maternité, crut devoir en conférer avec madame Lachapelle qui accueillit avec la grâce qui lui était habituelle la proposition de l'administration, déclara même

qu'elle s'ageait depuis long-temps à faire choix d'une survivante, mais que ce choix lui paraissait assez difficile; qu'elle désirait que l'élève qui lui serait confiée fût jeune afin de pouvoir la former à son gré, et surtout qu'elle pût allier à l'intelligence propre à l'étude approfondie de l'art des accouchemens une éducation convenable pour soutenir la dignité de l'emploi qui un jour pourrait lui être confié. Madame Lachapelle désigna comme capable de réaliser ses espérances et celles de l'administration mademoiselle Hucherard, fille de l'agent de surveillance de la maison. L'administration des hospices fit connaître ce choix à la famille de cette demoiselle qui accepta cette honorable proposition. Mademoiselle Hucherard commença donc l'étude des accouchemens sous la direction immédiate de madame Lachapelle qui non-seulement fut dès-lors sa maîtresse et son guide, mais conçut encore des sentimens de mère pour son élève qu'en retour elle s'attacha par les liens du plus profond respect et de la plus tendre amitié.

En 1813, mademoiselle Hucherard fut nommée élève de l'école d'accouchement par le conseil général des hospices; en 1815, à la distribution des prix, elle reçut le premier prix de l'école, consistant en une médaille d'or. Par un arrêté du conseil des hôpitaux de la même année, elle fut nommée élève principale de l'école d'accouchemens, titre qui ne s'accorde qu'à l'expérience et au savoir éprouvé. Dès-lors mademoiselle Hucherard fut appelée non-seulement à remplacer au besoin dans ses fonctions la sage-femme en chef, mais chargée d'une partie de l'enseignement, de la répétition des leçons théoriques et pratiques du professeur Dubois et de madame Lachapelle, et de la direction des soins cliniques. C'est ainsi

qu'après dix ans d'expérience et de services à la Maternité, mademoiselle Hucherard, lorsqu'il fut question de remplacer madame Lachapelle, se trouva privée d'une sorte de patrimoine que lui avait légué sa maîtresse et dont elle devait être mise en possession, lorsque l'établissement deviendrait veuf de son illustre directrice. Depuis le 4 octobre 1821 jusqu'au 27 mai 1822, mademoiselle Hucherard fit l'*intérim* de sage-femme en chef et demeura seule chargée de tout le service de l'hospice. Comme directrice et institutrice de la Maternité, mademoiselle Hucherard ne fut jamais au-dessous de son emploi ; son zèle éclairé, son activité avaient, à la grande satisfaction de l'administration, comblé le vide laissé par la mort de madame Lachapelle.

Cependant cette prévoyance tutélaire de l'administration des hospices ne tourna point au profit de mademoiselle Hucherard. Son âge n'étant point en rapport avec les fonctions imposantes de sage-femme en chef, fut la seule raison qui empêcha qu'elle n'obtint la préférence. Si madame Charrier n'a point succédé à madame Lachapelle dans les hautes fonctions de sage-femme en chef de la Maternité, elle a mérité au moins de la remplacer dans le monde où par des succès elle honore sa profession autant qu'elle sait la faire respecter.